



MAISON D'ARRÊT DE ROUEN

S.P.S

affilié à la **FGF** Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS NON GRADES

Sous le sapin Rouennais : des primes pour les directeurs et les officiers... des trentièmes pour les Surveillant(e)s !

Si le père Noël semble avoir boudé les Surveillant(e)s de Rouen en cette fin d'année, il y en a un en revanche qui les a bien gâté...

Probablement animé par l'âme du père fouettard, notre directeur par le biais de notre gradé sécurité en manque de promotion, a généreusement distribué des trentièmes à ces méchants Surveillants qui ont loupé un pointage en service de nuit, en référence à une récente note de service interne qui entérine **ce procédé illégal qui vise à sanctionner pécuniairement des fonctionnaires (Art.L122.42).**

On ne pourrait pas mieux s'y prendre pour décourager ces derniers à venir monter les nuits.

C'est peut-être ainsi qu'il souhaite témoigner toute sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard de ceux qui œuvrent à longueur d'année à maintenir l'ordre et la discipline, à assurer la sécurité de l'établissement, de nos concitoyens, au péril de leur intégrité physique et morale dans des conditions de travail historiquement désastreuses !

Les exemples ne manquent malheureusement pas, et trouvent souvent écho dans les médias, comme dernièrement avec cette énième tentative d'évasion avortée grâce à la vigilance des agents en service.

Concernant ce dernier exemple, le SPS demande bien légitimement au Directeur Interrégional, que les punitions soient équitables pour TOUS, et que l'exemple soit donné en faisant traduire notre gradé sécurité en conseil de discipline national, pour avoir manifestement manqué à ses obligations, à sa mission, à son devoir, pour ne pas avoir sécurisé le poteau qui a facilité l'évasion du détenu depuis le terrain de sport, mettant en danger les citoyens, l'établissement et les personnels intervenus.

Monsieur le directeur, il est navrant de constater que vos paroles sont en totales contradictions avec vos décisions et qu'elles suscitent auprès des personnels comme leurs représentants, des interrogations sur votre crédibilité et votre honnêteté intellectuelle.

Le SPS demande le retrait pur et simple de cette note de service et le rétablissement des sommes spoliées aux agents punis.

Le bureau le 30/12/2016